

Prérequis : séjour linguistique

Avant de commencer la formation en école proprement dite, la candidate ou le candidat aura effectué un séjour linguistique attesté, d'une durée minimale de six semaines dont quatre consécutives au moins, dans une région de langue allemande, en principe l'Allemagne ou l'Autriche. Ce séjour doit permettre de pratiquer l'allemand mais n'implique pas l'inscription dans un centre de langues. A côté de son intérêt évident pour l'apprentissage de la langue, il faut savoir que le séjour linguistique est exigé pour l'admission à la HEP du canton de Vaud.

La personne qui souhaite enseigner l'anglais est soumise aux mêmes conditions.

L'organisation du séjour linguistique est de la responsabilité de l'élève. Le gymnase n'intervient pas dans la recherche du lieu de séjour, qui peut prendre différentes formes.

Une période de véritable immersion, avec éventuellement quelques cours, est plus profitable qu'un séjour en internat dans une école dispensant des cours de vacances.

Le séjour sera validé, après présentation à la direction du gymnase d'un document attestant de la durée et du lieu du séjour. La formation en école ne peut pas être entreprise sans la validation du séjour linguistique en langue allemande.



Attestation séjour linguistique

4MSOP
2024-2025

Les séjours effectués, à titre privé, et qui répondent aux exigences ci-dessus seront reconnus dans le cadre de la validation des conditions d'accès à la 4MSOP.

Document à remettre au secrétariat d'ici au
28 octobre 2024 pour le séjour linguistique en langue
allemande (Allemagne ou Autriche)

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse e-mail (écrire
en majuscule)

.....

Dates du séjour
linguistique :

.....

Durée en semaines :

.....

Lieu du séjour
linguistique :

.....

Langue pratiquée :

.....

Formation dans une école

Nom de l'école :

Pièce justificative demandée : informations de contacts de l'école et attestation de l'école

Séjour dans une famille

Nom :

Pièce justificative demandée : informations de contacts de la famille et lettre signée par leurs soins ET preuve du titre de transport pour se rendre à destination et pour en revenir, dûment daté.

Séjour de longue durée dans une partie germanophone (Maximum 2 ans avant la formation)

Localité :

Pièce justificative demandée : attestation du contrôle des habitants

Nous vous prions dans tous les cas de joindre **les pièces justificatives nécessaires attestant d'un séjour d'au moins 4 semaines consécutives et de 6 semaines au total avant le début des cours le 28 octobre 2024.**

Sans le respect de ces conditions, l'accès à la 4MSOP sera refusé comme le prévoit le plan d'études 4MSOP de la DGEP.

(Billets de transport aller et retour, preuve de suivi d'un cours, décompte bancaire, etc).



4MSOP

SUBSIDE POUR SEJOUR LINGUISTIQUE (250.- / semaine)

Nom et Prénom	
Adresse complète	
Date de naissance	
Classe	
Dates du séjour	

Frais attestés

- transports (joindre les titres de transports) fr.
 - logement (joindre les factures acquittées par le logeur et une attestation de résidence) fr.
 - finance d'inscription au Goethe Zertifikat B2 (joindre la quittance) fr.
 - cours suivis (joindre justificatifs) fr.
- Total fr.

Montant du subside
(Maximum 1500.-)

fr.

Paiement

Versement au CCP No :

CH

ou

Versement à la banque :

Titulaire du compte *:

No de compte bancaire
IBAN :

CH

Lieu et date :

Signature de l'étudiant :

Visa de la direction :